AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2198
FR0012789949-FS0702

29 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juin 2020, la société Nomura International Plc[1] (1 Angel Lane, EC4R 3AB, Londres, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 juin 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir 6 003 649 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 3,66% du capital et 3,65% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Nomura Holdings, Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 163 884 278 actions représentant 164 457 453 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général